

CIT 11.05.2009
Annexe 1

Michel Bourquin
Ch. François Lehmann 14
1218 Le Grand-Saconnex

Monsieur le Président
du Conseil Municipal de la Commune
du Grand-Saconnex
Mairie du Grand-Saconnex
Rte de Colovrex 18
1218 Le Grand-Saconnex

Genève, le 7 mai 2009

Monsieur le Président

Quelques fois la vie nous réserve des imprévus. Or, dans la mienne, c'est produit l'événement inattendu qui me conduit aujourd'hui à vous annoncer ma démission du Conseil Municipal pour le 30 juin 2009.

En effet, à cette date je migrerai du Grand au Petit-Saconnex.

Cependant, si je quitte physiquement la commune, j'aurai certainement l'occasion de vous rencontrer encore. En effet, je conserverai certaines activités, annexes au Conseil Municipal, au Grand-Saconnex.

Je vous remercie, ainsi que tous les membres du Conseil Municipal, pour la fructueuse collaboration qui a été la nôtre tout au long de ces années et, malgré quelques différences d'appréciations sur diverses conceptions de la politique, je pense que nous avons toujours trouvé, tous ensemble, les compromis démocratiques nécessaires à la bonne marche de la commune du Grand-Saconnex

Je vous souhaite, à toutes et à tous, encore de nombreux débats fructueux et souhaite à ma remplaçante beaucoup de satisfaction dans sa nouvelle fonction. J'espère que vous lui réserverez l'accueil qu'elle mérite.

Je vous réitère tous mes remerciements, santé et bonheur ainsi qu'à vos familles.

Michel Bourquin

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned below the printed name.

Monsieur et Madame Patrick Alberti
Représentant de la résidence le Séquoia
11, 11A et 11B ch Jacques Attenville
1218 Grand-Saconnex

Requ le	4.5.09
No dossier	
Traitement	CM
Information	

Monsieur et Madame Henri Rios
13C ch Jacques Attenville
1218 Grand-Saconnex

Mairie du Grand-Saconnex
Monsieur le Président du Conseil
municipal
Mesdames et Messieurs les Conseillers
municipaux
1218 Grand-Saconnex

Grand-Saconnex, le 4 mai 2009

Concerne : demande de dérogation à 0.33 pour construction d'un immeuble à habitat collectif et parking au 13 E 13 F chemin Jacques Attenville, parcelle 125 et 1210 feuille 4 du Grand-Saconnex.

Monsieur le Président du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En notre qualité de co-propriétaires et propriétaires des terrains mitoyens avec la parcelle susmentionnée nous étions présents à la séance du 20 avril dernier. Nous écrivons ce courrier afin de vous exprimer notre mécontentement et de rectifier de nombreux propos erronés ayant permis un vote en faveur de la demande de dérogation.

Monsieur Antoine Orsini était rapporteur de la commission de l'urbanisme pour présenter ce projet. Ce dernier a signifié qu'il avait été contre ce projet la première fois que celui-ci s'était présenté aux conseillers mais le projet avait été retiré à la dernière minute avant sa présentation.

Ce dernier a argumenté son changement d'avis par 3 points :

- les architectes ont apportés les modifications conformes à la demande, Monsieur Orsini n'a pas mentionné les changements effectués.
- les architectes ont pris contact avec les voisins pour entente.
- la construction d'un immeuble utilisera moins de mètres carrés au sol que la construction de villas

- Concernant le 1^{er} argument: Les architectes ont effectivement apportés 2 modifications :
 - alignement des façades. Ce point ne change rien pour nous.
 - et diminution du nombre de places de parking avec protection pour les voisins. Nous ne savons pas quelle sorte de protection mais nous sommes soulagés qu'ils aient accédées à cette demande. De 10 ils sont passés à 8 emplacements. Nous mettons en doute que ce nombre de places soit suffisant et craignons, à juste titre, le parking sauvage, sur leur parcelle ou sur les nôtres. Nous rappelons que le plan directeur prévoit 2 places de parking par habitation. Encore une fois, le plan directeur n'est pas suivi. De plus, il est fort à parier qu'une demande de construction de places supplémentaires soit déposée dans un 2^{ème} temps.
- Le 2^{ème} argument de Monsieur Orsini est que les architectes ont pris contact avec les voisins ! Aucun voisin n'a été approché par les architectes depuis juin 2008. A cette date, Monsieur Rios avait envoyé un courriel à l'architecte pour lui dire que les propriétaires concernés par les places de parking étaient d'accord de prendre en charge la moitié du coût des travaux pour monter un mur. Les architectes n'ont jamais répondu à ce courriel. Ils ont ensuite proposé leur projet sans protection en septembre 2008. Monsieur Rios confirme aujourd'hui que le dernier échange remonte à pratiquement 1 an et que les voisins extrêmement mécontents de l'attitude des architectes ne s'engagent plus à participer financièrement à ce mur. Si les architectes maintiennent leurs dires, qu'ils apportent la preuve de cette « entente ».
- Enfin, son 3^{ème} argument se basait sur le comparatif de la surface au sol utilisée par un immeuble et de celle utilisée par une villa. Il est évident que les immeubles prennent moins de place au sol. Mais cet argument vaut pour toute construction. Et si cet argument est recevable tel quel, alors la politique de l'urbanisme va refuser toutes les demandes de constructions de maisons pour favoriser la construction d'immeubles dans toutes les zones ! La spécificité de ce terrain, rappelons-le, est son classement dans une zone protégée.

Ces 3 arguments avancés par Monsieur Orsini sont, pour nous, non recevables et il est important de rectifier la vérité. Nous sommes consternés de constater que ce dernier n'a en rien vérifié les propos avancés et que les conseillers municipaux ont voté en fonction de ces arguments.

Pour résumer, les changements apportés par les architectes ne modifient en rien les arguments du courrier que nous vous avons adressés en date du 8 septembre 2008.

La pétition, signée par 34 personnes, reste donc d'actualité. A relever qu'aucun d'entre vous, Monsieur le Maire, Monsieur le Président du Conseil municipal, Monsieur Antoine Orsini ne fera mention de ce courrier ni même de cette pétition lors de la séance du 20 avril dernier. Comment ne pas s'offusquer que la parole des citoyens du Grand-Saconnex ne soit pas entendue ?

Nous vous rappelons les arguments de notre courrier du 8 septembre 2008 :

- le non respect du plan directeur communal concernant la faible densification et plaçant cette parcelle en zone T5 ainsi que la coupe de plus de 50% des arbres.
- la sécurité des enfants est mise en danger par le fait d'autoriser la construction de 8 appartements (au lieu de villas) et donc de faire venir 8 familles (environ 30 personnes) avec quelques 16 voitures supplémentaires sur ce chemin privé. Notre devoir en tant que citoyens, voisins et parents est de prévenir le risque d'accident pour nos enfants jouant et allant à pied à l'école. Nous vous rappelons que ce chemin est privé, appartenant au propriétaire de la dite parcelle, que sa largeur est celle d'une voiture avec donc impossibilité de créer un trottoir. Une poussette et une voiture ne peuvent se croiser et aucun éclairage n'est présent.
- Places de parking en extérieurs dans une zone villa
- Problème de l'assainissement
- Diminution de la qualité de vie générale en zone villa.

Avec tous ces arguments, dont nous vous laissons le soin de vérifier leur véracité si vous aviez des doutes sur notre sincérité, nous vous demandons de bien vouloir re-présenter cette demande de dérogation aux conseillers municipaux afin qu'ils votent en toute connaissance de cause.

Dans l'attente de la prochaine séance du 11 mai à laquelle nous serons présents, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, nos salutations distinguées.


HENRI RIOU


ISABELLE
RIOU


B. Albuli


T. ALBERTI

Annexes : copie de notre courrier daté du 8 septembre 2008 et de la pétition
Copie à la Police des constructions

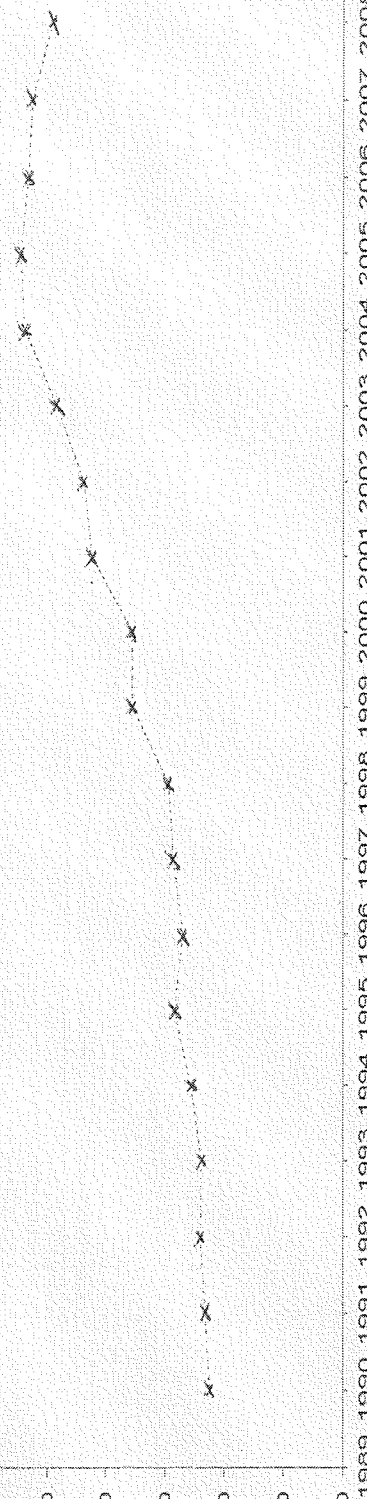
CTM 11.05.2009

Annexe 3



Evolution du nombre d'intervention sur les 18 dernières années

Nombre d'interventions
12000
10000
8000
6000
4000
2000
0



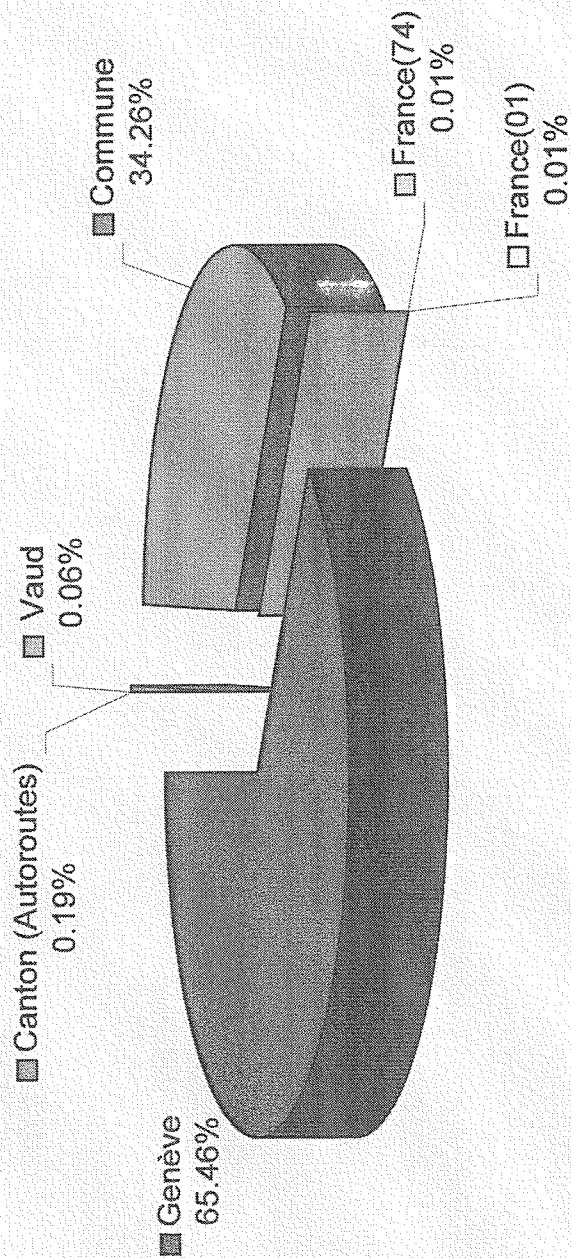
Années



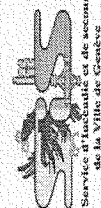
RUE DU VIEUX-BILLARD 11
CH-1205 GENEVE
T +41(0)22 418 71 81
F +41(0)22 418 71 82

www.pompier.ch
www.ville-geneve.ch
TPO BUS 4 (ARRÊT PLACE DU CIRQUE)
TRAM 13 (ARRÊT PLACE DU CIRQUE)

Répartition sectorielle des interventions S.I.S. 2008 - Total : 9804



Demande de secours au S.I.S. 2008			
Evenement1	S.I.S.	Transfert	
Armes automatiques	1203		27
Animaux	456		209
Ascenseurs	706		44
Déblaiements	77		39
Divers	456		433
Fumées	514		12
Incendies	710		111
Inondations	638		416
Matières Dangereuses	297		10
Odeurs	301		8
Préventions	125		23
Sauvetages	4302		104
Technique	19		1
Totaux	9804		1437
Total demande de secours			11241



Grand-Saconnex

Interventions S.I.S. 2008 Répartition par communes

Alarme automatique	47
Animaux	6
Ascenseur	10
Déblaiement	1
Divers	3
Explosion	0
Fumée	13
Incendie	9
Inondation	3
Matière dangereuse	4
Odeur	5
Prévention	1
Sauvetage	8
Technique	1
Total sans les ambulances	111
Ambulances	20
Total des interventions	131



C77 14.05.2009
Annexe 4

DT
Case postale 3918
1211 Genève 3

Commune du Grand-Saconnex
Monsieur Jean-Marc Comte
Conseiller administratif délégué
18, route de Colovrex
Case postale 127
1218 Grand-Saconnex

N/réf. : RCR/dw 610259-2009

Genève, le **28 AVR. 2009**

Concerne : Etude de circulation - Commune du Grand-Saconnex

Monsieur le Conseiller administratif,

Votre courrier du 7 avril 2009 m'est bien parvenu et il a retenu ma meilleure attention.

La Direction générale de la mobilité (DGM) a apporté, en date du 9 avril 2009, une réponse à vos courriers des 26 janvier et 20 mars 2009 concernant l'étude de circulation sur la commune du Grand-Saconnex. Son courrier et votre précité se sont dès lors croisés.

Je suis bien conscient que l'étude en cours représente des enjeux importants pour la commune du Grand-Saconnex et le rapport que vous avez adressé à la DGM en février dernier a fait l'objet d'une part, d'une rencontre avec votre mandataire, le bureau CERA, le 3 février 2009, et d'autre part, d'une analyse approfondie par la DGM, occasionnant ainsi un retard à vous répondre plus rapidement.

Par ailleurs, je relève qu'une concertation avec les communes voisines doit avoir lieu s'agissant de la fermeture de l'Ancienne-Route, afin d'en mesurer l'impact avec ces dernières. A cet effet, la DGM reste bien volontiers à votre disposition pour participer à une séance de travail intercommunale que vous voudrez bien organiser.

Je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller administratif, à l'assurance de ma considération distinguée.

Robert Cramer

C17 11.05.2009

Annexe 5

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE



COMMUNE
DU
GRAND-SACONNEX

DIRECTION GENERALE DE LA MOBILITE
Service de l'organisation et de
l'exploitation du réseau routier
Monsieur Gilberto TARTAGLIA
Directeur
20, rue du Stand
Case postale
1204 GENEVE

Grand-Saconnex, le 4 mai 2009

SERVICE TECHNIQUE
Fax No 022/920 99 02
N/réf. JCH/ee - 4.16.2

Concerne : Etude de circulation - Commune du Grand-Saconnex

Monsieur le Directeur,

Nous accusons réception de votre courrier du 9 avril dernier qui a retenu notre plus grande attention.

En préambule, nous regrettons le retard pris à nous répondre et les généralités contenues dans votre missive.

Nous estimons qu'il n'est pas nécessaire de rappeler un essai de fermeture de route en avril 2006, dont il a déjà été question à maintes reprises. Par contre, la démarche communale d'engager une étude de circulation date du 22 avril 2008. C'est à cette date qu'une séance importante avait eu lieu en votre présence durant laquelle la plupart des points développés ultérieurement avait déjà été abordé.

Au cours de la réunion suivante du 11 décembre 2008, le périmètre de l'étude était clairement défini dans la présentation qu'avait faite Monsieur VENTURI du Bureau CERA à cette occasion. Il n'appartient pas à la Commune d'engager des études sur tous les territoires voisins.

Nous relevons au passage que la Commune a financé entièrement cette étude de circulation, alors que d'autres, à notre connaissance, ont été au bénéfice d'une participation cantonale...

Comme vous nous l'aviez demandé, nous avons largement informé nos collègues des autres Communes, par une présentation lors de la séance de la « Commission Transports » du Groupement des Communes de la Rive Droite du Lac. La réciprocité n'est pas vraie, puisque nous n'avons pas connaissance, officiellement, de projets d'études de circulation sur les Communes voisines.

Nous rappelons que le trafic actuel ne respecte pas la hiérarchie du réseau routier et que l'analyse de circulation sur la route de Ferney, incluse dans notre étude, relève de la compétence cantonale. Ce transit exagéré de véhicules à travers notre Commune touche aujourd'hui plusieurs projets d'urbanisation. Il s'agit notamment du projet de Tour de Morillon Parc, de ceux entrant dans le plan directeur du Jardin des Nations et subsidiairement de la rénovation de notre Ancienne Mairie en salles de classe, projet bloqué par un recours lié aux nuisances sonores produites par le trafic précité.

Le contenu de votre lettre n'est pas une réponse acceptable à notre étude de circulation, puisque aucune analyse technique n'est faite sur nos propositions d'améliorations, notamment au droit des carrefours.

Nous demeurons donc dans l'attente d'éléments concrets d'examen d'ici le 22 mai prochain, à défaut de quoi, contre notre gré, nous procéderons à la dépose d'enquêtes publiques, comme nous l'avions déjà abordé lors de la séance d'avril 2008. Cette solution ne nous satisfait nullement, puisqu'elle oblitère la résolution générale du trafic sur la Commune.

Un rythme soutenu avait été adopté dans la planification faite le 11 décembre 2008 et nous espérons obtenir les renseignements demandés dans le délai susmentionné, afin de poursuivre cette démarche par un programme d'actions.

En vous priant de prendre bonne note de ce qui précède et dans l'attente de vos prochaines nouvelles, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

**LE CONSEILLER ADMINISTRATIF
DELEGUE**



Jean-Marc COMTE



COMMUNE
DU
GRAND-SACONNEX

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE
Monsieur Robert CRAMER
Conseiller d'Etat
Case postale 3918
1211 GENEVE 3

Grand-Saconnex, le 6 mai 2009

SERVICE TECHNIQUE
Fax N° 022/920 99 02
N/réf. : JCH/ee – 4.16.2

Concerne : Etude de circulation – Commune du Grand-Saconnex

Monsieur le Conseiller d'Etat,
Cher Monsieur,

Nous avons bien reçu votre courrier du 28 avril dernier, qui a retenu notre meilleure attention.

A la présente, nous joignons copie de la lettre du 4 mai écoulé, que nous avons adressée à votre Directeur, Monsieur Tartaglia, concernant l'objet cité en titre. Vous y trouverez notamment les termes signifiant notre stupéfaction sur la définition du périmètre de l'étude engagée par la Commune. En effet, celui-ci avait été défini préalablement avec votre Direction et c'est dans ce cadre que l'étude a été élaborée par le Bureau CERA.

Nous nous permettons de rappeler que lors de la séance que nous avons eue le 27 novembre 2008, en présence de Monsieur Mark Muller, au sujet de l'opération Morillon Parc, vous nous aviez demandé de faire diligence dans cette étude de circulation. Pour notre part, nous avons rendu ce document dans les délais et souhaitons votre appui dans l'obtention de l'analyse approfondie faite par la DGM.

Enfin, nous demeurons attentif à la bonne coordination qui s'avère nécessaire entre les diverses études cantonales et communales relatives aux infrastructures liées à la mobilité. Nous restons bien volontiers à votre disposition pour vous apporter tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer.

En vous souhaitant bonne réception de ces lignes, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, cher Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

LE CONSEILLER ADMINISTRATIF
DÉLEGUE

Jean-Marc COMTE

Annexe mentionnée

Copie : M. M. MULLER, Conseiller d'Etat